

IEN Romans Isère

Année scolaire 2021 -2022

Cycle d'apprentissage natation Cycle 2

Piscine Serge BUTTET de Romans

Projet pédagogique de novembre à janvier 2022



Document pédagogique établi en concertation avec les MNS de la piscine Serge Buttet,

Marina Liautard, CPC Romans Isère et Patrick Ranc, CPD EPS.

Sommaire

Introduction et préambule

I. Extraits du POSS de la piscine Serge BUTTET

- ✚ [Identification de l'établissement et Fonctionnement général du site](#)
- ✚ [Organisation en cas d'accident](#)
- ✚ [Règlement de la piscine](#)

II. Organisation et fonctionnement

- A. [Le parcours de l'élève dans la piscine](#) → cf dossier photos « Itinéraire de l'élève à la piscine Serge BUTTET de Romans » disponible sur le site de l'IEN Romans Isère : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757>
- B. [Le matériel pédagogique mis à disposition et son usage](#) → cf dossier photos « matériel pédagogique » disponible sur le site de l'IEN Romans Isère : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757>

III. Différentes références aux textes officiels qui posent le cadre institutionnel et pédagogique de l'activité

- ✚ [La circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017](#)
- ✚ [La réglementation de la natation Vadémécum ESP 26 version août 2019](#)
- ✚ [Les références aux programmes de 2016](#)
- ✚ [BO n°1, janvier 2012 : Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen en Éducation physique et sportive](#)

IV. Connaissance de l'activité : qu'est-ce que « savoir nager » ?

- A. Logique interne de l'activité ou fondamentaux de l'activité
- B. Problèmes posés par le passage du terrien bipède à l'enfant flottant vers l'enfant aquatique
- C. Les actions motrices propres à la natation

V. Choix pédagogiques définis par l'équipe des MNS de la piscine Serge BUTTET en collaboration avec l'équipe de circonscription et le conseiller pédagogique départemental :

- A. Orientations pédagogiques
- B. Objectifs à atteindre, contenus d'enseignement
- C. Organisation

VI. Description de la séquence d'apprentissage proprement dite :

- A. Plan de séquence et aménagements de bassin et parcours

B. Consignes progressives → se référer, pour le moment, aux consignes proposées dans le projet pédagogique cycle 2 2018-2019 disponible sur le site de l'IEN à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=2621>

VII. Annexes :

- **Annexe n°1 : éléments didactiques**

- Les transformations fonctionnelles à travers les activités aquatiques, du comportement typique au comportement visé
- Les niveaux de comportement ou de maîtrise en natation
- Les étapes de l'apprentissage
- Les savoirs à construire

Les quatre documents cités ci-dessus sont extraits du projet pédagogique des conseillers pédagogiques du Calvados

- **Annexe n°2 : fiche mémoire distribuée au PE à l'issue de la session d'information natation**

- **Annexe n°3 : projet pédagogique de co-intervention**

Introduction

L'enseignement de la natation scolaire, défini par les programmes officiels de l'Education Nationale, priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, vise le « savoir nager » et fait partie intégrante de l'éducation de l'élève, en particulier de son éducation physique et sportive.

La finalité éducative de l'enseignement de la natation est le développement de l'aisance dans l'eau jusqu'à apprendre à nager, c'est-à-dire : évoluer en autonomie, avec efficacité, en connaissant ses capacités, afin d'assurer sa sécurité.

Cependant l'unité d'apprentissage natation n'a pas pour seul objectif l'action motrice de l'élève. Cet apprentissage doit également répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs. Il s'inscrit également en lien avec les autres projets : école, classe et les autres champs disciplinaires de l'école primaire.

L'eau, source d'éveil et d'apprentissage :

Le milieu aquatique favorise la mise en éveil de l'enfant, tant sur le plan moteur, affectif que cognitif. Les expériences vécues sont variées et souvent inhabituelles; elles posent un certain nombre de problèmes que l'enfant doit résoudre.

Pour le débutant, le milieu aquatique peut être perçu par l'enfant comme un lieu peu attirant voire inquiétant (il y a danger, l'espace est inconnu et profond). L'enfant apprend peu à peu à maîtriser ses émotions ; il prend des initiatives et développe sa confiance.

Il prend conscience des possibilités de son corps et construit des repères, acquiert des compétences qui sont ses premiers pas vers l'autonomie. L'activité aquatique est véritablement un des moyens de la découverte de soi.

Pour l'enfant autonome, le milieu aquatique est source de bien-être et permet à celui-ci un développement harmonieux de son corps. Il affine ses sensations kinesthésiques et développe différentes actions motrices à travers les nouvelles activités aquatiques qui lui sont proposées.

Préambule

Le présent projet pédagogique a été établi conjointement par Susanne Haurez, chef de bassin de la piscine Serge Buttet, Marina Liautard, CPC Pays de Romans et Patrick Ranc, CPD EPS.

Ce projet pédagogique :

- **précise le cadre institutionnel, réglementaire et pédagogique de l'activité** en se référant aux différents textes officiels qui encadrent l'activité en milieu scolaire,
- **fournit aux enseignants les connaissances relatives à l'activité, nécessaires à l'élaboration du cycle d'apprentissage,**
- **propose un cycle d'apprentissage afin d'atteindre les objectifs visés tout en considérant des conditions matérielles inhérentes au bassin de la piscine Serge Buttet** (surface et profondeur des bassins, matériels à disposition et possibilités d'aménagement du bassin) **et tout en préservant l'autonomie d'action des enseignants.** Ces derniers auront à définir les différentes activités qu'ils souhaiteront proposer durant les séances d'apprentissage 2, 3, 4, 6, 7, 8. Ils seront aidés dans cette tâche par les documents fournis en annexe et par le livret d'activités fourni au format papier : « *17 repères natation à l'école élémentaire* ».
- **Ce cycle d'apprentissage est composé de 8 voire 7 séances de 35 minutes et s'organise de la manière suivante :** 1 à 2 séance (s) de familiarisation avec les lieux et le milieu aquatique et d'évaluation diagnostique en vue de la formation des groupes, selon les besoins des élèves, 5 séances d'apprentissage avec une évaluation continue, formative tout au long des séances et une dernière séance de réinvestissement sur un parcours. L

Les situations mises en place respectant les étapes de transformation et les objectifs intermédiaires à atteindre en assurant la continuité et la progressivité de l'enseignement.

Le cycle d'apprentissage proposé se déroulera du mois de mars au mois de mai dans le cadre d'un cycle d'apprentissage aux séances massées, à raison d'une séance par jour sur deux semaines.

I. Extraits du POSS de la piscine

A. Identification de l'établissement et fonctionnement général du site

Identification de l'établissement : Type X 4ème Catégorie

Nom de l'établissement : CANETON

Adresse : ALLEE PASCAL

N° de téléphone : 04.75.70.20.01

Propriétaire : VALENCE ROMANS AGGLO

Exploitant : SERVICE DES SPORTS

I - Installation de l'équipement et matériel

A - Communication interne.

* sifflet : oui

* bouton presseur de borne d'appel : non

* appareil radio : microphone

* autre (préciser) ex : téléphone portable :

B - Moyens de liaison avec les services publics.

*autre que téléphone urbain. à préciser :

II - Organisation de la surveillance de la sécurité

1/ Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public :

* nombre : 1 ou 2 en période estivale

* qualification : B.E.E.S.A.N./B.N.S.S.A

2/ Zones de surveillance : totalité du bassin

3/ Autre personnel présent dans l'établissement : 1caissière (public) 1 ou 2 personnes à l'entretien

III - Organisation interne en cas d'accident

(A prévoir pour les différents types d'accidents et en fonction des personnels présents alors dans l'établissement)

1/ Alarme au sein de l'établissement :

* système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement (sifflet, bouton poussoir) :

Sifflet ou micro.....

Bouton poussoir avec signal lumineux.....

Personnel désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident :

Personnel de surveillance et, (ou) personnel d'entretien si présence dans l'établissement
.....

Sorties particulières de l'eau ou d'équipements annexes :

Moyens techniques et personnel désigné :

Brancard rigide et minerve cervicale, matériel d'oxygénothérapie, DSA,

Personnel de surveillance

Evacuation du bassin : BEESAN

Personnel désigné pour évacuer la baignade :

Caissière ou personnel d'entretien si présence dans l'établissement
.....

Signaux utilisés :

signal lumineux ou sifflet ou micro
.....

Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime :

B.E.E.S.A.N.

ouverture des accès de secours et orientation vers le lieu d'accident par caissière ou personnel d'entretien.

Personnel désigné pour les premiers secours

B.E.E.S.A.N.
.....

Exercices d'alarme, périodicité : 1 par semestre

Alertes des secours extérieurs

Les sapeurs-pompiers par le 18

Le SAMU par le 15

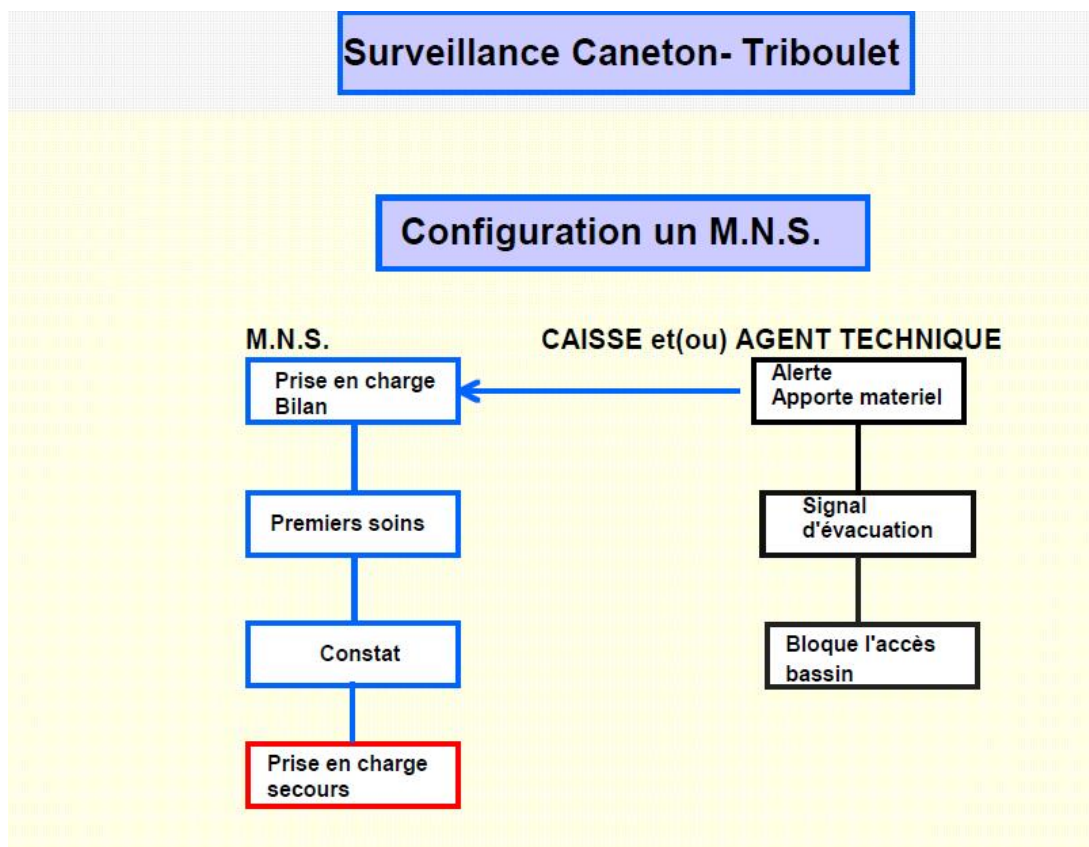
La police ou la gendarmerie par le 17
Personnel désignés pour déclencher l'alerte : B.E.E.S.A.N
Accueil des secours extérieurs : zones d'accès.

B. Organisation en cas d'accident

INFIRMERIE

PISCINES DE ROMANS SUR ISERE

- Téléphone Urbain – numéros urgence :
 - 15 = S.A.M.U.
 - 17 = POLICE.
 - 18 = POMPIERS.
 - 112= Appel urgence union européenne
- Brancard rigide
- Table de soins
- Matériel d'oxygénothérapie
- Trousse de première urgence
- D.S.A.



C. Règlement de la piscine



Valence Romans Agglo
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10 388
26958 VALENCE cedex 09

DEPARTEMENT COHESION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

DECISION DU PRESIDENT n° 2017_D351

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES DE VALENCE ROMANS AGGLO

Le Président de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-83 du Conseil communautaire du 7 janvier 2017 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté du Président n°2017-A121 du 20 février 2017 portant délégation de fonction à monsieur Patrick PRELON, Vice-Président Sports Enfance-Jeunesse,

Considérant l'hétérogénéité des règlements intérieurs actuellement en vigueur dans les piscines de l'agglomération, résultant des dispositions appliquées dans les anciennes collectivités gestionnaires,

Considérant la nécessité d'établir des règles de fonctionnement communes à l'ensemble des piscines gérées en régie directe par Valence Romans Agglo,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur commun à l'ensemble des piscines gérées en régie directe par Valence Romans Agglo.

Article 2 : De certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Le - 1 JUIN 2017

Le Président,
Par délégation,
Patrick PRELON
Vice-Président Sports Enfance-Jeunesse

II. Organisation et fonctionnement :

A. **Le parcours de l'élève dans la piscine** → cf dossier photos « Itinéraire de l'élève à la piscine Serge BUTTET de Romans » disponible sur le site de l'IEN Romans Isère : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757>

C. **Le matériel pédagogique mis à disposition et son usage** → cf dossier photos « matériel pédagogique » disponible sur le site de l'IEN Romans Isère : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757>

III. Différentes références aux textes officiels qui posent le cadre institutionnel et pédagogique de l'activité

La circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 définit les conditions de l'enseignement de la natation dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées. Cette dernière abroge la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/wp-content/uploads/2018/09/Circulaire-natation-2017-127-oct-2017.pdf>

Cette circulaire affirme entre autre :

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Elle définit notamment:

- Les responsabilités des enseignants et des intervenants professionnels ou bénévoles
- Les conditions de surveillance des activités de natation
- Les normes d'encadrement à respecter
- Les conditions matérielles d'accueil
- Les aspects pédagogiques de l'enseignement de la natation
- Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) ou du certificat d'aisance aquatique qui sont détaillées en annexes 3 et 4. **Remarque : La validation de l'attestation scolaire « savoir nager »** (cf. annexe 3) et la **réussite au test d'aisance aquatique** (cf. annexe 4) qui permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport) constituent des outils d'évaluation, **mais ne représentent pas l'intégralité des activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.**

La circulaire (et ses annexes), dans son intégralité, est disponible en fin de document, en annexe n°0. Il importe que chacun en prenne connaissance.

La réglementation de la natation : DSDEN de la Drôme, (extrait *Vademecum Drôme, version août 2019*)

➤ Taux d'encadrement : circulaire 2017-127 du 22-8-2017

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

➤ **RAPPELS :**

- Les ATSEM peuvent participer uniquement à l'encadrement de la vie collective après autorisation préalable du maire. Ils ne peuvent pas être en charge de l'enseignement de l'activité n'étant ni qualifiés, ni agréés.
- L'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités et les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux.
- L'enseignant doit organiser sa classe de telle sorte qu'il en garde la maîtrise à tout moment (ce qui ne l'empêche pas d'être momentanément dans l'eau).

➤ **LES BAIGNADES RECREATIVES :** dans tous les cas de figure, pour être acceptées, elles devront figurer dans l'emploi du temps de la sortie avec nuitée uniquement et s'inscrire dans un projet pédagogique validé par l'IEN. Seuls les élèves de plus de 6 ans pourront en bénéficier.

- Dans la Drôme, elles seront limitées aux espaces aménagés des piscines des structures inscrites au répertoire départemental et possédant un accord pour leur utilisation par des scolaires selon la réglementation en vigueur.
La présence d'un maître-nageur en surveillance est obligatoire.
Le taux d'encadrement selon la réglementation des accueils de loisirs (DDCS) pour la natation est de 1 pour 8 pour les élèves de plus de 6 ans. C'est ce taux qui sera appliqué pour les baignades récréatives.
 - Les piscines des campings sont autorisées à la baignade dans le cadre des sorties avec nuitée sous réserve du respect des conditions définies par la circulaire n°2017-127 (espaces délimités, 4m² par élève, surveillance MNS, ...)
 - Elles sont interdites dans les milieux naturels (fleuves, rivières, lacs).
 - Les baignades en mer sont soumises à la réglementation du département d'accueil. Vous devez vous renseigner auprès de la DSDEN du département.
- **LES ACTIVITES NAUTIQUES :** il existe des conditions particulières à la pratique des sports nautiques. Elle est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique en réussissant le test d'aisance aquatique avec brassière (circulaire 2017-127) ou l'attestation Scolaire Savoir Nager (arrêté du 09 juillet 2015).

Les références aux programmes de 2016

L'éducation physique et sportive au cycle 2 et au cycle 3

L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire **cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :**

- **Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.**
- **S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.**
- **Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.**

- **Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.**
- **S'approprier une culture physique sportive et artistique.**

Pour développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de **quatre champs d'apprentissage** complémentaires :

- **Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.**
- **Adapter ses déplacements à des environnements variés.**
- **S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.**
- **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.**

Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des Activités Physiques Sportives et Artistique (APSA) diversifiées dont la natation.

Spécificités du cycle 2	Spécificités du cycle 3
<p>Au cours du cycle 2, les élèves s'engagent spontanément et avec plaisir dans l'activité physique.</p> <p>Ils développent leur motricité, ils construisent un langage corporel et apprennent à verbaliser les émotions ressenties et actions réalisées.</p> <p>Par des pratiques physiques individuelles et collectives, ils accèdent à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).</p> <p>A l'issue du cycle 2, les élèves ont acquis des habiletés motrices essentielles à la suite de leur parcours en EPS. Une attention particulière est portée au savoir nager.</p>	<p>Au cours du cycle 3, les élèves mobilisent ses ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants.</p> <p>Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit.</p> <p>Ils poursuivent leur initiation à des rôles divers (arbitre, observateur, ...) et comprennent la nécessité de la règle.</p> <p>Grace à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline (par l'action, l'imitation, l'observation, la coopération, etc.).</p> <p>La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré.</p> <p>Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité.</p>

La **natation** relève des **champs d'apprentissage** suivants :

- Au cycle 2 :
 - ✓ **adapter ses déplacements à des environnements variés.**
- Au cycle 3 :
 - ✓ **adapter ses déplacements à des environnements variés**
 - ✓ **Produire une performance maximale mesurée à une échéance donnée.**

Au cycle 2
Compétences travaillées dans le champ d'apprentissage : adapter ses déplacements à des environnements variés
<ul style="list-style-type: none"> - Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. - S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. - Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes.

- Respecter les règles essentielles de sécurité.
- Reconnaître une situation à risque.

Repères de progressivité

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices **naturelles** (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à **des formes plus élaborées** (flotter, se repérer) et **plus techniques** (se déplacer). L'objectif est de **passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les bras à une propulsion essentiellement basée sur les jambes.**

Attendus de fin de cycle

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Croisements entre enseignements

L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer **le langage oral**. Ils sont ainsi amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade, pour raconter ce qu'ils ont fait ou vu et pour se faire comprendre des autres.

En lien avec **l'enseignement Questionner le monde**, l'éducation physique participe à **l'éducation à la santé et à la sécurité**.

Elle contribue pleinement à l'acquisition des **notions relatives à l'espace et au temps** introduites en **mathématiques** et dans **l'enseignement Questionner le monde**.

Toujours **en mathématiques**, les élèves peuvent **utiliser différents modes de représentation (chiffres, graphiques, tableaux)** pour rendre compte des performances réalisées et de leur évolution (exemple : graphique rendre compte de l'évolution de ses performances au cours du cycle, tableau ou graphique pour comparer les performances de plusieurs élèves).

En articulation avec **l'enseignement moral et civique**, les activités de cet enseignement créent les conditions **d'apprentissage de comportements citoyens pour organiser un groupe, respecter les règles et autrui, accepter l'autre avec ses différences, développer l'estime de soi et regarder avec bienveillance la prestation de camarades.**

Au cycle 3

Compétences travaillées dans le champ d'apprentissage

Adapter ses déplacements à des environnements variés

- Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité.
- Adapter son déplacement aux différents milieux.
- Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.).
- Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ.
- Aider l'autre.

Produire sa performance maximale, mesurée à une échéance donnée

- Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités athlétiques et/ ou nautiques.
- Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau .
- Pendant la pratique, prendre des repères extérieurs et des repères sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort.
- Utiliser des outils de mesures simples pour évaluer sa performance.
- Respecter les règles des activités.
- Passer par les différents rôles sociaux.

Repères de progressivité

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle. L'attestation de savoir nager scolaire est à valider dans le courant du cycle 3.

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir. Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent. Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

Attendus de fin de cycle

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou structurer artificielle connus.
- Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015

Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices pour aller plus vite, plus longtemps, plus loin.
Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.

Croisements entre enseignements

L'activité sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de **pratiquer le langage oral**. Ils sont ainsi amenés à utiliser un **vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées** par un camarade et eux-mêmes, **pour organiser son activité ou celle d'un camarade et pour exprimer les émotions ressenties**. Ils développent aussi **des compétences de communication** en pratiquant un langage dans un genre codifié (par exemple, restituer une observation faite à partir de critères précis face à un collectif ou un individu).

En articulant le concret et l'abstrait, **les activités physiques et sportives donnent du sens à des notions mathématiques (échelle, distance, ...)**. Les élèves peuvent aussi utiliser **différents modes de représentation** (chiffres, graphiques, tableaux) pour rendre compte des performances réalisées, de leur évolution et les comparer (exemples : graphique pour rendre compte de l'évolution de ses performances au cours du cycle, tableau ou graphique pour comparer les performances de plusieurs élèves).

En lien avec l'enseignement de sciences, l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé (besoins en énergie, fonctionnement des muscles et des articulations, ...) **et à la sécurité** (connaissance des gestes de premiers secours, ...).

En articulation avec l'enseignement moral et civique, les activités de cet enseignement créent les conditions d'apprentissage de comportements citoyens pour respecter les autres, refuser les discriminations, regarder avec bienveillance la prestation de camarades, développer de l'empathie, exprimer et reconnaître les émotions, reconnaître et accepter les différences et participer à l'organisation de rencontres sportives.

BO n°1, janvier 2012 : Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et pour le cours moyen en Éducation physique et sportive :

- Les tableaux suivants donnent **des repères** aux équipes pédagogiques **pour organiser la progressivité des apprentissages**.
- L'acquisition des connaissances et des compétences passe par **des temps de pratique structurés**, s'appuyant sur plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques, en exploitant les ressources locales.
- **La fréquence et la durée des séances sont des éléments déterminants** pour assurer la qualité des apprentissages.
- Les cycles d'activités doivent permettre **un temps d'exploration, la recherche de solutions, le réinvestissement, la recherche de régularité et d'amélioration ainsi que des temps d'évaluation**.
- **Les connaissances sur soi, sur les autres, sur l'activité font l'objet de temps d'échanges et de formalisation écrite**.

Compétence spécifique : Réaliser une performance mesurée

Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Coordonner et enchaîner des actions motrices caractérisées par leur force, leur vitesse, dans des espaces et avec différents matériels, dans des types d'efforts variés (différentes allures, rapport entre vitesse, distance, durée), de plus en plus régulièrement, à une échéance donnée, pour égaler ou battre son propre record.		
Identifier, stabiliser, améliorer sa performance.		

Mise en œuvre dans les activités aquatiques et nautiques et la natation

Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Connaître et utiliser plusieurs formes d'appui et de propulsion dans l'eau.		
Coordonner respiration et propulsion pour nager vite ou nager longtemps.		

Propulsion / respiration :

- Aligner et maintenir son corps dans l'axe du déplacement.
- Utiliser une « respiration aquatique » avec immersion des voies respiratoires.
- Adapter sa respiration (inspiration en dehors des temps moteurs, expiration aquatique plus longue).
- Améliorer l'efficacité des mouvements propulsifs (amplitude, fréquence...).
- Utiliser plusieurs types de nage (sur le ventre, sur le dos) et d'actions des bras (alternées, simultanées).
- Se déplacer en n'utilisant que les bras ou que les jambes, mouvements alternés ou simultanés.

Enchaîner des actions :

- Enchaîner plusieurs actions, coulée, déplacement ventral sur 25 mètres, passage sur le dos, virage...
- Varier son allure y compris en réalisant des surplaces dans diverses situations, jeux, relais...
- **Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.**

🔑 Compétence spécifique : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser, s'immerger...), dans des milieux variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bassin...), sur des engins (ou montures) instables (bicyclette, roller, ski, poney...), dans des environnements progressivement plus éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, plan d'eau...).		

Mise en œuvre dans les activités aquatiques et nautiques et la natation

Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Réaliser un projet de déplacement sur une distance et selon des modalités choisies. Doser ses efforts. Enchaîner diverses actions en grande profondeur sans reprise d'appui.		
<ul style="list-style-type: none">□ Varier les entrées dans l'eau (sauter d'un plot, plonger départ assis ou debout, basculer en arrière à partir d'un tapis...).□ Sauter ou plonger en allant de plus en plus loin ou de plus en plus en profondeur.□ Réaliser des parcours subaquatiques amenant à aller au fond, à varier l'orientation du regard, à franchir des obstacles immergés, à ramasser des objets lestés.□ Remonter un objet immergé en moyenne profondeur à partir d'un plongeon canard.□ Réaliser des parcours amenant à franchir plusieurs obstacles disposés à la surface, avec un départ dans l'eau.□ Enchaîner une remontée passive et un surplace en utilisant différentes positions de flottaison, ventrale, dorsale, verticale.□ Passer alternativement d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal sans reprise d'appuis. <p>➤ Enchaîner, sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace de 5 à 10 secondes avant de regagner le bord.</p>		

IV. Connaissance de l'activité : qu'est-ce que « savoir nager » ?

Savoir nager, c'est s'organiser corporellement pour se déplacer en milieu liquide et donc accepter une rupture avec son comportement antérieur de terrien.

A. Logique interne de l'activité ou fondamentaux de l'activité

L'activité natation remet en cause trois principes essentiels du comportement humain :

- **l'équilibre**
- **le mode de déplacement** dans un milieu inhabituel dans lequel les appuis sont fuyants, la résistance au déplacement importante
- **la respiration**

De plus, **la natation est une activité physique dans laquelle la composante émotionnelle est très importante** : la natation remet en cause la plupart des sensations mises en jeu dans les déplacements terrestres et elle nécessite des prises de risques.

Le travail s'effectuera donc dans trois dimensions : **au-dessus de l'eau, en surface et en immersion au travers de trois domaines d'action : l'entrée dans l'eau, le déplacement, l'immersion**

B. Problèmes posés par le passage du terrien bipède à l'enfant flottant vers l'enfant aquatique

L'enfant va devoir opérer des transformations de ses comportements pour passer **du bipède terrien à l'enfant flottant vers l'enfant aquatique**.

- **du bipède terrien à l'enfant flottant** : la composante équilibre est en jeu. Cet équilibre est conditionné par le placement de la tête dans l'axe du corps. La qualité de l'équilibre aura des conséquences sur le placement de l'inspiration. La recherche de l'équilibre implique la prise de conscience de la poussée d'Archimède.
- **de l'enfant flottant à l'enfant aquatique** : les deux composantes de la propulsion et de la respiration sont mises en jeu. La propulsion dépend des surfaces d'appui, de l'amplitude des mouvements et du rythme. La respiration est volontaire, l'expiration devient active. Les temps de respiration sont contrôlés en début d'apprentissage pour devenir automatiques et liés à l'action des bras.

	Activités terrestres	Activités aquatiques
Equilibre	<ul style="list-style-type: none">• équilibre vertical• tête verticale, regard horizontal• réflexes de tonus de soutien• réflexes plantaires (appuis plantaires)• soumission à l'apesanteur	<ul style="list-style-type: none">• équilibre horizontal• tête horizontale, regard vertical• sensations toniques modifiées• références plantaires supprimées (perte d'appuis plantaires)• apesanteur relative (poussée d'Archimède)
Respiration	<ul style="list-style-type: none">• innée, réflexe : inspiration/expiration• nasale• durée de l'inspiration égale à celle de l'expiration• pas de résistance à l'expiration	<ul style="list-style-type: none">• respiration volontaire puis automatique• essentiellement buccale• inspiration brève et passive, expiration prolongée et active• pression/ résistance de l'eau à vaincre pour expirer
Propulsion	<ul style="list-style-type: none">• jambes motrices• bras équilibreurs• appuis fixes et solides• résistance de l'air négligeable	<ul style="list-style-type: none">• jambes servant surtout à équilibrer• bras moteurs• appuis fuyants et mouvants• résistance de l'eau réelle

C. Les actions motrices propres à la natation

Les adaptations nécessaires au passage de l'enfant terrien à l'enfant flottant vers l'enfant aquatique se font au travers d'actions motrices propres à la natation qui seront travaillées lors des séances :

Actions motrices	Repères de transformation et savoirs visés
Entrer dans l'eau	de l'entrée assistée ... au plongeon autonome
S'équilibrer	de l'équilibre vertical avec appuis... à l'équilibre horizontal sans appuis... aux équilibres variés
Se déplacer	de la marche ...à la propulsion, l'enfant sait orienter les appuis, les surfaces sur l'eau tout en maîtrisant leur amplitude
S'immerger	du refus ...à l'acceptation d'entrer dans l'eau, de se laisser mouiller le visage, ...à l'immersion totale
Respirer	de l'apnée en immersion totale ... à l'expiration sous l'eau sans puis avec déplacement ...aux séries d'expirations aquatiques maîtrisées (l'enfant est amené à contrôler le compromis « se déplacer / dégager les voies respiratoires »)

Il s'agira donc de mettre en place des situations s'appuyant sur ces entrées et favorisant la structuration des savoirs par les élèves, en sachant que **ces actions motrices ont un caractère d'interdépendance**.

V. Choix pédagogiques définis par l'équipe des MNS de la piscine Serge Buttet en collaboration avec l'équipe pédagogique de circonscription et le conseiller pédagogique départemental :

A. Orientations pédagogiques :

- Le cycle d'apprentissage concerne les classes de CP et CE
- Chaque unité d'apprentissage comprendra 8 séances.
- L'agglomération met un MNS à disposition pour la surveillance des bassins et 1 MNS par classe pour l'enseignement de la natation.
- Le projet pédagogique est élaboré par les conseillers pédagogiques et les maîtres-nageurs. Il sera validé par les IEN et présenté aux enseignants lors des réunions d'information natation.
- L'organisation des séances : le travail se fera sous forme d'une unité d'apprentissage ou séquence organisée en 3 phases :

PHASE 1 : 2 Séances de découverte des lieux et du milieu et d'évaluation diagnostique	PHASE 2 : l'apprentissage	PHASE 3 : le réinvestissement
<p>1 à 2 séances de découverte et de mise en œuvre de la situation de référence avec évaluation diagnostique → Cf fiche d'évaluation disponible sur le site de l'IEN</p> <p>Ces séances 1 à 2 seront précédées en classe par une séance dans laquelle l'enseignant : Présentera l'activité, fait émerger les représentations sur les relations à l'eau, à l'activité, prépare des pré groupes pour l'évaluation diagnostique, présente le contenu des deux premières séances</p>	<p>4 séances d'apprentissage accompagnées d'une évaluation continue et formative tout au long des séances. → Cf fiches d'évaluation continue par niveau de compétences disponibles sur le site de l'IEN</p> <p>Les élèves à l'issue de l'évaluation diagnostique, se répartissent dans les quatre groupes selon leur niveau de compétences. La liste des groupes pourra être réajustée selon les progrès réalisés par les élèves au cours du cycle.</p>	<p>2 séances de réinvestissement des acquis des élèves en milieu de séquence et au terme de la séquence dans le cadre d'un parcours.</p>

- Au terme de la première phase, les élèves seront répartis selon leur niveau de compétences en 4 groupes (jaune, vert, rouge et bleu) d'environ 15 enfants maximum, qui seront identifiés par des couleurs différentes. Les groupes ne seront pas figés durant la phase 2, en fonction de leur évolution les élèves pourront changer de groupe.
- Les enfants d'une même école présents au bord du bassin seront regroupés par niveau de compétences et non par niveau de classe.
- Nécessité d'évoquer les séances de natation en amont et en aval des séances, dans la classe. Ce travail en classe **avant/après** la séance est **indispensable et fait partie des nouveaux programmes 2015**, il permet :
 - **De gagner du temps d'activité** à la piscine : les élèves connaissent le dispositif, les règles, savent ce qu'ils ont à faire.
 - D'aider les enfants à **mieux apprendre** en EPS : repérer ce qu'il est possible de faire, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils se sentent capables d'essayer...
 - D'aider les enfants à apprendre dans **d'autres disciplines** : langage, repérage dans l'espace...
- Par ailleurs, les activités aquatiques permettent un vécu corporel riche qui devient un support privilégié pour parler de sa pratique, de ses émotions, de ses sensations et pour concrétiser certaines connaissances plus abstraites en connaissance du monde par exemple.

Les activités langagières en prise directe avec le cycle natation sont nombreuses et variées : travail sur le lexique spécifique de l'activité, des lieux, répertoire des actions. Cette activité peut constituer une source de motivation supplémentaire pour donner envie de lire et d'écrire des textes divers (fiches, règles de jeu, récits, légende de photos,...)

Le travail en classe en amont, avant la séance :	Le travail en classe en aval, après la séance :
<p>Grâce à des supports variés (photos, film, plan,...) présenter les lieux, les personnes, le matériel pédagogique. Cela permet aux enfants de se faire une idée des situations avant d'y être confronté, de se mettre en projet et d'augmenter la quantité d'actions pendant la séance.</p> <p>Grâce à des schémas, présenter les règles de sécurité et les règles de vie, ceci permet d'améliorer la sécurité et le respect des règles de vie spécifiques à l'activité et au lieu.</p> <p>Présenter le contenu de chaque séance : donner les consignes et les critères de réussite, présenter le dispositif (différentes zones dans le bassin), description des ateliers, des parcours.</p>	<p>Il permet d'établir un bilan individuel et collectif, d'échanger, de construire un vécu commun, de construire un itinéraire personnel d'apprentissage: travail sur le ressenti, sur les actions réalisées que l'on peut classer suivant (entrée, immersion, déplacements).</p> <p>Ce retour sur activité permettra de prendre conscience de ce que chacun a fait, de se situer par rapport aux apprentissages à réaliser, de se construire, pour la séance suivante, un projet de transformation.</p>
<p>Des outils possibles :</p> <p>Le cahier du nageur : Cette trace écrite personnelle est construite sur le modèle du cahier d'expériences en sciences. Il est constitué de traces personnelles et collectives (dessins, photos, textes, dictées à l'adulte,...) et permet à l'enfant de s'approprier son itinéraire personnel d'être aquatique en cours d'apprentissage.</p> <p>Des albums pour parler de l'activité, de ses appréhensions, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> · <u>Le fabuleux voyage de Lola</u> ; Equipe départementale du Tarn, Editions EP et S · <u>Bonjour bébé loutre</u> ; Baillet · <u>J'ai peur de l'eau</u> ; Bisinski <i>Ecole des Loisirs</i> · <u>La leçon de natation</u> ; Cooper · <u>La première fois à la piscine</u> ; Wells · <u>Ninon a peur de l'eau</u> ; Nadja - <i>Ecole des Loisirs</i> · <u>Mastic va à la piscine</u> - Tourbillon · <u>Zoé et Théo</u> ; C. Metzmeier –Casterman 	

B. Objectifs à atteindre, contenus d'enseignement

- Pour chaque niveau de pratique :
 - Groupe 1 jaune : construction du corps flottant
 - Groupe 2 vert : faire vivre le corps flottant et construire le corps projectile
 - Groupe 3 rouge : construction du corps projectile et ébauche du corps propulseur
 - Groupe 4 bleu : amélioration du corps projectile et construction du corps propulseur

Les objectifs et les situations d'apprentissage, en lien avec l'aménagement des bassins, seront proposés selon les 4 fondamentaux de la discipline natation : s'équilibrer, s'immerger, se déplacer, respirer.

- Les séances d'apprentissage proposées aux élèves seront rattachées à une dominante et seront définies par :
 - l'objectif de la séance
 - l'espace de travail et le matériel dont disposeront les élèves
 - un descriptif des tâches motrices proposées (trois au maximum), accompagnées de la consigne et des variables en relation avec la ou les réponse(s) observée(s)
 - les critères de réussite (ce que l'enfant doit faire pour réussir) clairement explicités aux élèves
- Une séance d'évaluation diagnostique sera mise en œuvre à l'initial du cycle, suivie d'une évaluation formative tout au long du cycle d'apprentissage. Une situation d'évaluation finale peut être proposée lors de l'avant dernière séance de l'unité d'apprentissage.
- Une situation de réinvestissement sera proposée pour clore le cycle
- Des jeux de mise en activité ou des expériences peuvent également être proposés aux élèves au début des séances d'apprentissage.

C. Organisation :

- Le cycle comportera 8 séances effectives.
- Les séances sont réparties dans la semaine selon un emploi du temps établi à l'avance.
- Les élèves auront donc 35 minutes d'activité effective.
- Deux classes seront accueillies par créneau horaire.
- Deux MNS et deux enseignants seront en situation d'enseignement auprès des élèves.
- Un MNS supplémentaire aura en charge la surveillance du bassin.
- Un à deux IEB maximum conformément aux directives données par l'IEN, co-interviendront auprès des enseignants ou des MNS.
- Présence d'AVS ou AESH accompagnant les enfants en situation de handicap.

VI. Description de la séquence d'apprentissage proprement dite :

A. Plan de séquence et aménagement de bassin et parcours

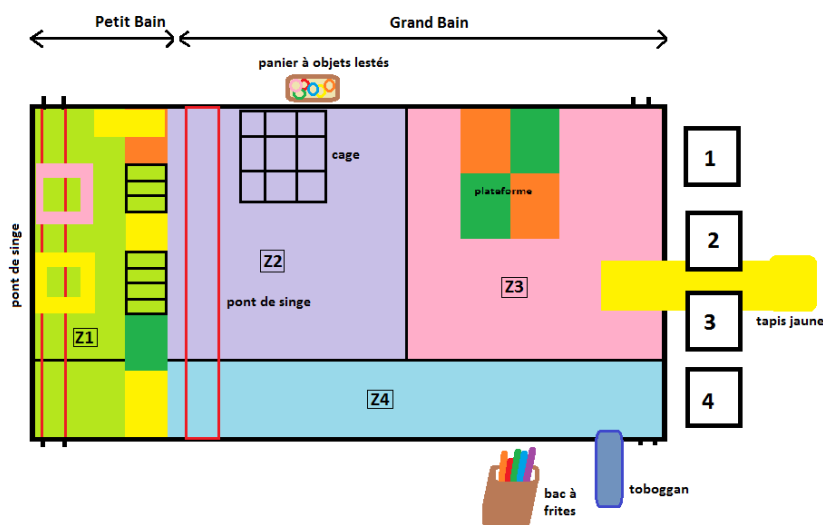
- B. Tâches motrices et consignes progressives :** se référer, pour le moment, aux consignes proposées dans le projet pédagogique cycle 2 2018-2019 disponible sur le site de l'IEN à l'adresse suivante : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=2621>

Aménagement de bassin n°1 : séances 1,2,3,4 : Mise en place d'actions motrices sur les séances

- **Séances 1 :** Familiarisation avec le milieu et l'aménagement de bassin proposé

- **Séance 2** : Familiarisation avec le milieu et l'aménagement de bassin proposé + évaluation diagnostique en vue de la création de groupes de niveau de compétence. → cf grille d'observation et d'évaluation diagnostique pour séances 1 et 2: <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757> . Des pré groupes auront été élaborés par les enseignants en classe en amont du cycle d'apprentissage et communiqués aux MNS. → cf Questionnaire élèves et parents : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=3757>
- **Séances 3 et 4** : Mise en place d'activités d'apprentissage d'entrée dans l'eau, d'immersion, d'équilibre, de glisse/déplacement, de propulsion, de respiration en relation avec l'aménagement du bassin proposé (mise en place de quatre zones distinctes). Evolution des élèves en groupes de niveau de compétences, changement d'atelier toutes 15 minutes, les élèves auront fréquentés les 4 zones sur les deux séances 3 et 4.

Séance 1 à 4



Séance 1 à 2 : Découverte du milieu / diagnostique et répartition par groupes de niveau
 Séance 3 à 4 : rotation des groupes sur les zones
 Séance 5 : Parcours
 Séance 6 à 7 : rotation des groupes sur les zones
 Séance 8 : Parcours

EVALUATION EN CONTINU

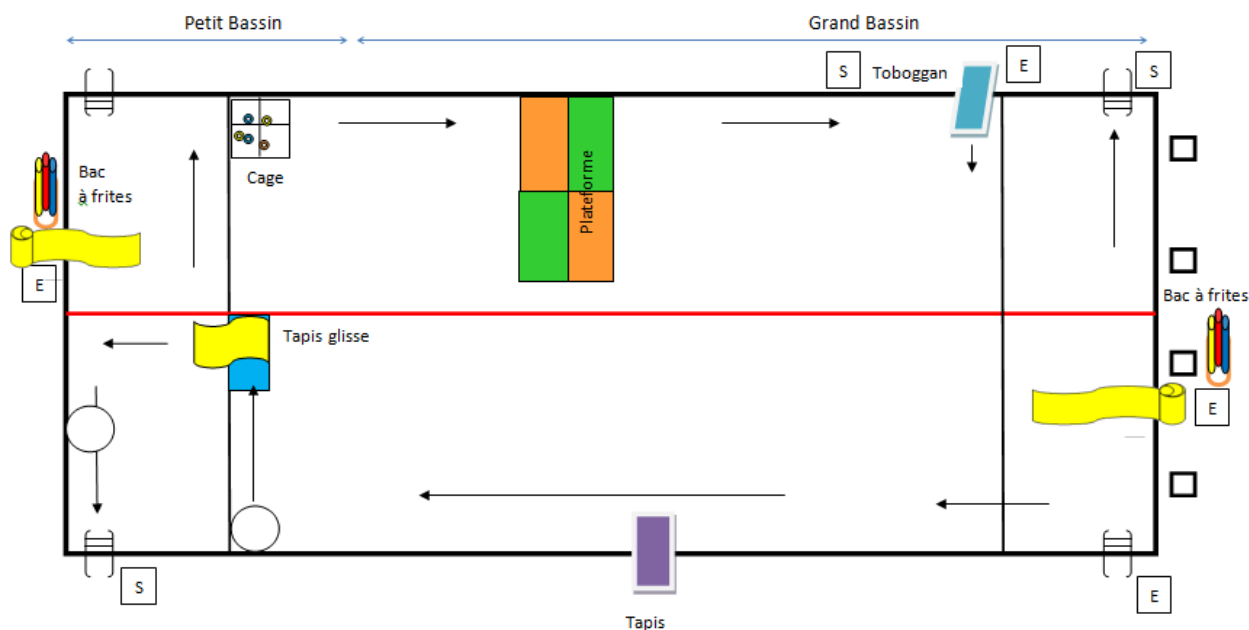
Séance 1 et 2 : Répartition groupes de niveau

Séance 3 :
 Z1-Z2
 Z2-Z3
 Z3-Z4
 Z4-Z1

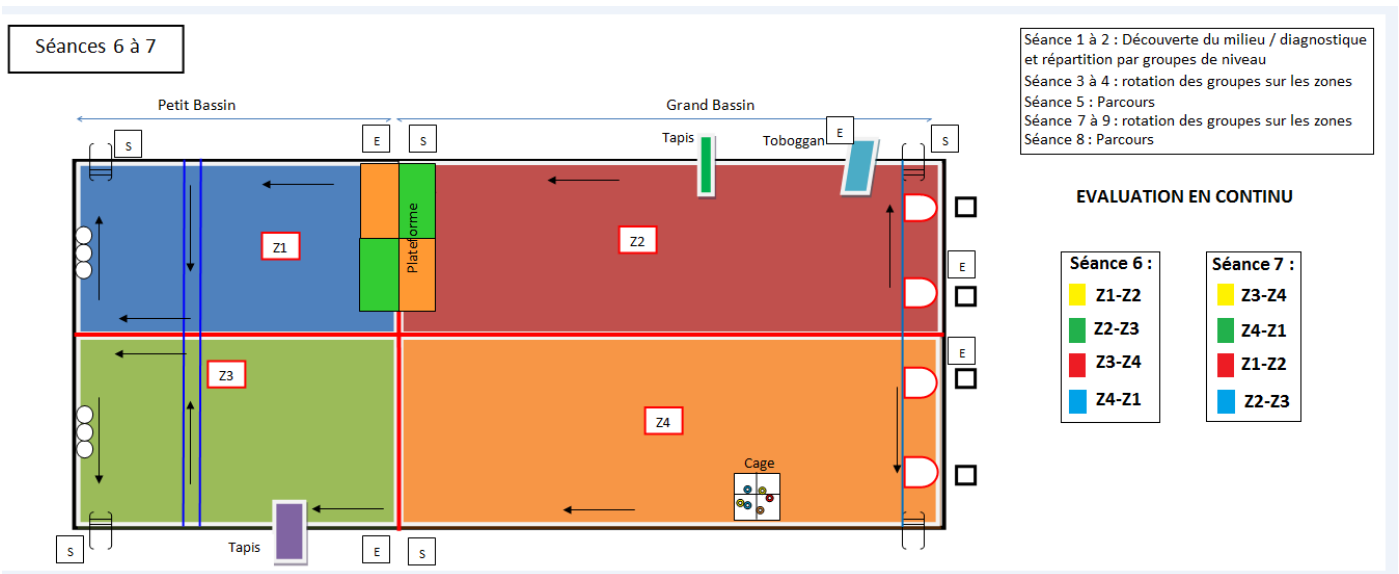
Séance 4 :
 Z3-Z4
 Z4-Z1
 Z1-Z2
 Z2-Z3

Parcours n°1, séance 5 : Enchaîner des actions motrices en opérant des choix individuels sur l'ensemble du parcours proposé en situation de réussite. Plus de groupe de niveau.

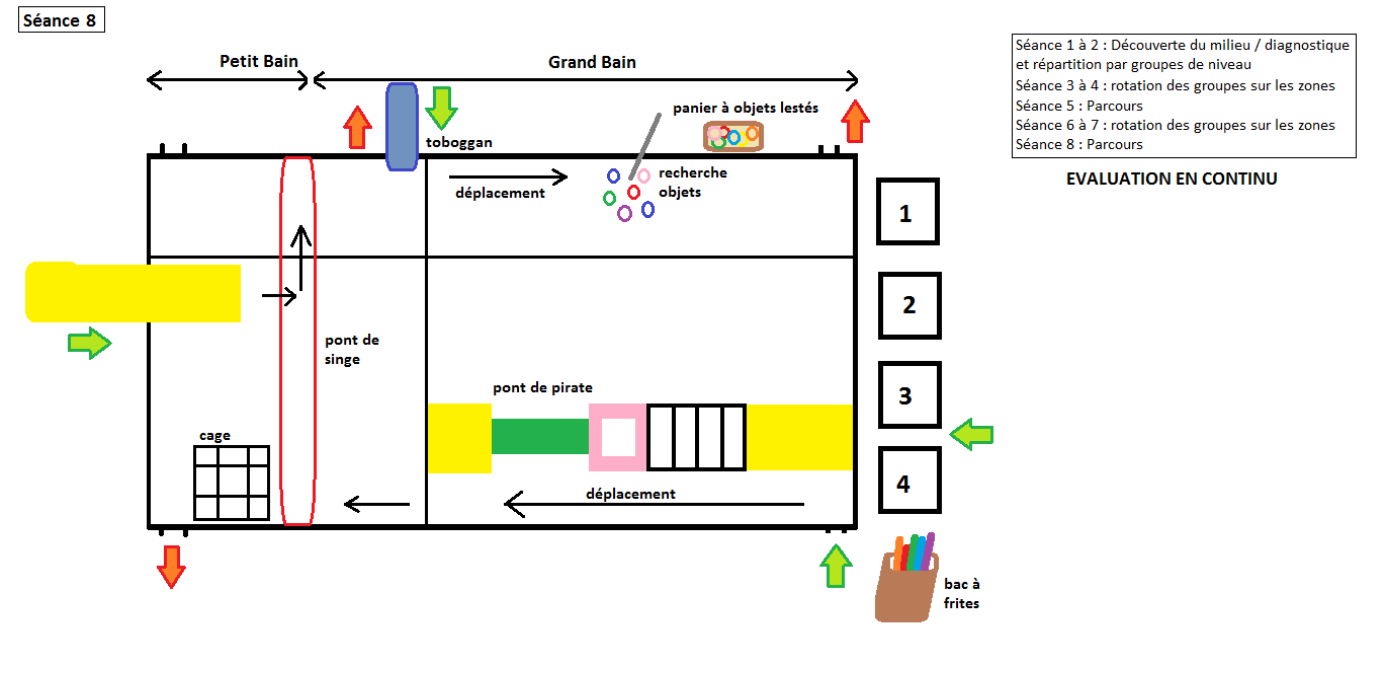
Séance 5 - Parcours



Aménagement n°2: séances 6 et 7 : deux séances d'apprentissage visant la réussite du palier 1 du savoir nager.

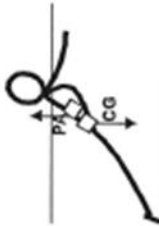



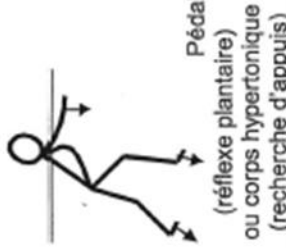
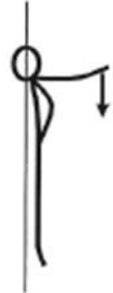
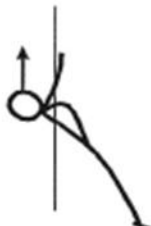



Parcours n°2, séance 8 : Séance de réinvestissement, enchaîner des actions motrices en opérant des choix individuels sur l'ensemble du parcours proposé en situation de réussite. Plus de groupe de niveau.







VII. Annexes :

- Annexe n°1 : éléments didactiques

Habitudes du terrien + Spécificités du milieu aquatique		Les transformations fonctionnelles à travers les activités aquatiques	
Fonction	Comportement typique	Comportement visé	
Equilibre	 <ul style="list-style-type: none"> Recherche d'appuis solides Tête solidaire du tronc (hypertonie) Corps oblique 	 <ul style="list-style-type: none"> Abandon de la relation au monde solide Equilibration par l'eau / remontée / relâchement Modification de ses équilibres 	
Respiration	 <ul style="list-style-type: none"> Respiration nasale et automatique (hors de l'eau) 	 <ul style="list-style-type: none"> Adoption de toutes les formes d'expiration dans l'eau Intégration de l'expiration buccale + action Modulation du débit 	
Propulsion	 <ul style="list-style-type: none"> Bras équilibrateurs (plan sup responsable de la posture) Jambes locomotrices Pas de dissociation des ceintures Pédalage (réflexe plantaire) ou corps hypertonique (recherche d'appuis) 	 <ul style="list-style-type: none"> Bras moteurs Jambes équilibrateurs Dissociation jambes/ bras 	
Prise d'information	 <ul style="list-style-type: none"> Regard horizontal hors de l'eau et dans le sens du déplacement 	 <ul style="list-style-type: none"> Regard dans l'eau, (et pas dans le sens du déplacement) + autres prises d'information (sensation de glisse) 	

Passer d'un imaginaire, vertigineux et inhibiteur à un espace objectivé par des émotions et le plaisir d'agir

Les niveaux de comportement en natation

		Niveaux de comportement			
					
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Problèmes fondamentaux					
Equilibration	Recherche d'équilibre du terrien L'enfant est en position verticale et hypertonique.	Le corps est à l'oblique. La tête est en hyper-extension.	Trouve l'horizontalité par une immersion de la tête plus ou moins longue. et accepte de se laisser porter par l'eau (relâchement).	Se laisse porter par l'eau. S'allonge dans l'eau. Tête en immersion.	
Respiration	La tête est hors de l'eau. La respiration est aérienne.	Bouche fermée. Respiration aérienne. Immersion : apnée brève.	Apnée volontaire de quelques secondes pour aller chercher un objet au fond. Il commence à enchaîner les apnées.	Souffle dans l'eau mais l'expiration est incomplète et génère des déséquilibres.	
Propulsion	Il se déplace à l'aide d'appuis solides et fixes(au sol, au mur).	Se déplace avec appui flottant (matériel). Produit une grande quantité de mouvements explosifs et inefficaces (pédalage jambes).	Se déplace entre la surface et la demi profondeur L'enfant est organisé par la recherche d'une moindre résistance à l'avancement.	Bras et jambes participent à la propulsion mais les appuis sont mal orientés par rapport à l'axe du déplacement. Pas d'amplitude des mouvements et grande fréquence de mouvements.	
Prise d'informations	Le regard est à l'horizontal.	Les yeux sont fermés dans l'eau. Il prend des informations visuelles, tête hors de l'eau.	Ouvre les yeux sous l'eau. Il prend des informations à l'extérieur et commence à s'orienter sous l'eau.	Début d'information tactile (commence à construire ses sensations d'appuis). Information visuelle sur soi et sur l'extérieur: son regard est orienté vers le fond de la piscine.	

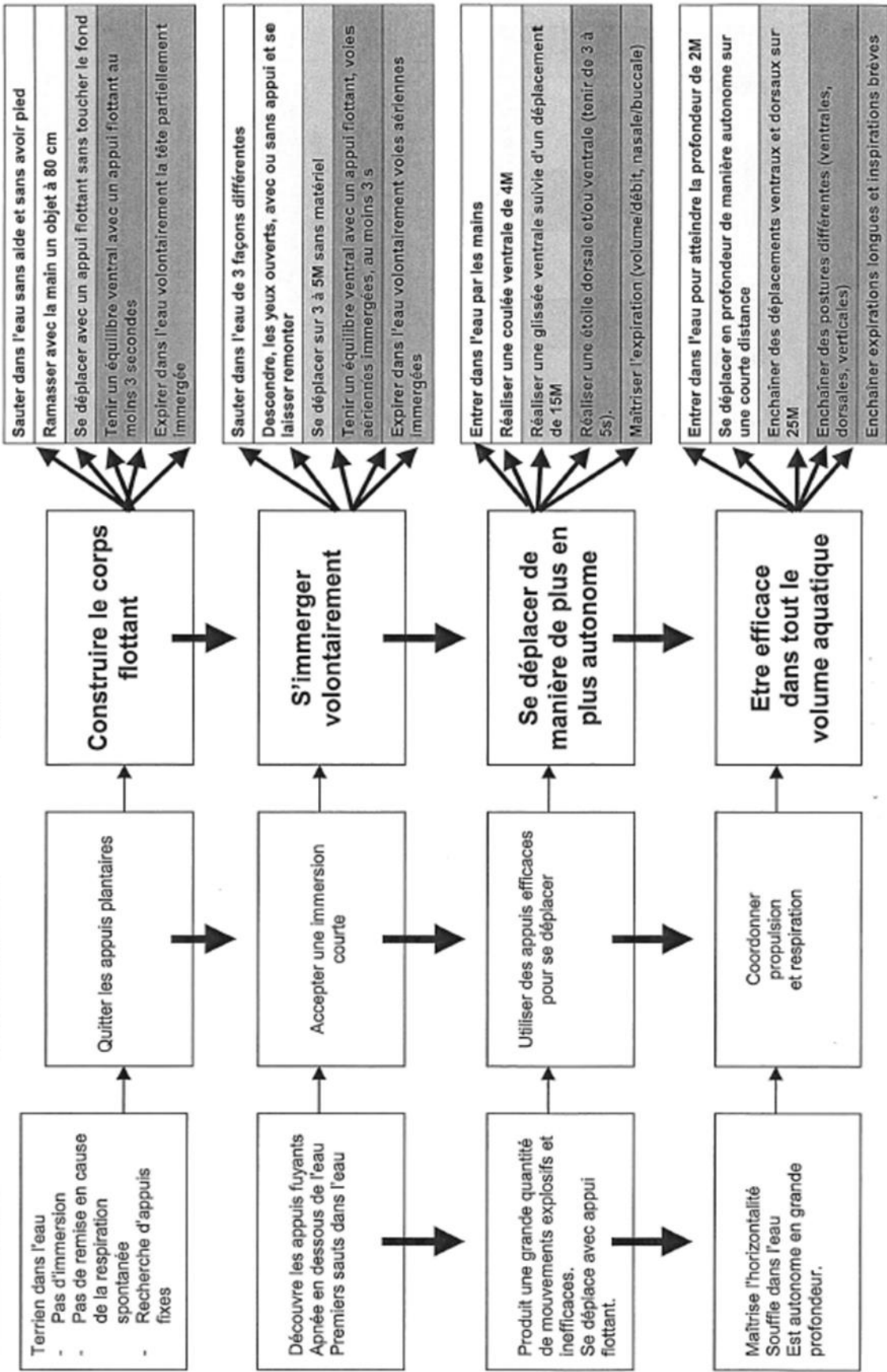
Entrer dans l'eau
Se déplacer et agir dans l'eau
Se déplacer en surface
Maintenir des postures et des équilibres
Construire une respiration adaptée



Les étapes d'apprentissage

Problèmes à résoudre

Etapes à franchir



Les savoirs à construire



Savoirs	Test 1		Test 2		Test 3		Test Départemental	
	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape	4 ^{ème} étape				
Entrer dans l'eau	Construire le corps flottant	S'immerger volontairement	Se déplacer de manière de plus en plus autonome	Etre efficace dans tout le volume aquatique	Sauter dans l'eau sans aide sans avoir pied	Sauter dans l'eau de 3 façons différentes	Entrer dans l'eau par les mains	Entrer dans l'eau pour atteindre la profondeur de 2M
Se déplacer et agir dans l'eau	Ramasser avec la main un objet à 80 cm	Descendre, les yeux ouverts, avec ou sans appui et se laisser remonter					Réaliser une coulée ventrale de 4M	Se déplacer en profondeur de manière autonome sur une courte distance
Se déplacer en surface	Se déplacer avec un appui flottant sans toucher le fond	Se déplacer sur 3 à 5M sans matériel					Réaliser une glissée ventrale suivie d'un déplacement de 15M	Enchaîner des déplacements ventraux et dorsaux sur 25M
Maintenir des postures et des équilibres	Tenir un équilibre ventral avec un appui flottant au moins 3 secondes	Tenir un équilibre ventral avec un appui flottant, voies aériennes immergées, au moins 3 s					Réaliser une étoile dorsale et/ou ventrale (tenir de 3 à 5s).	Enchaîner des postures différentes (ventrales, dorsales, verticales)
Construire une respiration adaptée	Expirer dans l'eau volontairement la tête partiellement immergée	Expirer dans l'eau volontairement voies aériennes immergées					Maîtriser l'expiration (volume/débit, nasale/buccale)	Enchaîner expirations longues et inspirations brèves

Les contenus des test 1, 2 et 3 sont définis dans les documents référentiels de chaque piscine.

Informations importantes à destination des parents accompagnateurs bénévoles des séances de natation en milieu scolaire

1. Aspects administratifs : qu'est-ce que l'agrément pour les bénévoles ?

- Une habilitation ponctuelle pour collaborer à l'enseignement de la natation auprès de l'enseignant sur un projet donné et pour un temps donné
- L'agrément est valable pour 5 ans.
- **Seuls les parents accompagnateurs bénévoles agréés sont habilités à collaborer à l'enseignement de la natation auprès de l'enseignant.**

La demande d'agrément est faite par l'enseignant après que les parents accompagnateurs aient suivi la session d'information pratique et théorique et qu'ils aient satisfait au test pratique de natation. L'agrément est donné par Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, après la vérification de l'honorabilité de chaque bénévole.

- Taux minimum d'encadrement :

	Maternelle et maternelle + élémentaire	Elémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants

2. La gestion de la sécurité

Il est impératif de :

- Vérifier la présence effective du MNS de surveillance au bord du bassin avant d'entrer sur le site
- Respecter les consignes de sécurité données par l'enseignant et/ou le MNS et affichées dans la piscine (ne pas courir ...).
- Ne laisser entrer les élèves dans l'eau qu'au signal de l'enseignant ou du MNS
- Connaître le nombre d'élèves confiés et en avoir la liste (aucun élève ne change de groupe).
- Veiller à ce que tous les élèves sortent au signal de l'enseignant ou du MNS et quitter le bassin ou ses abords en dernier.

L'intervenant doit :

- Vérifier régulièrement que tous les élèves de son groupe sont présents.
- Compter les élèves à l'entrée et à la sortie du bassin.
- Prévoir une organisation pour les trajets aux toilettes.

- Avoir tous les élèves de son groupe en vue en permanence, ne pas tourner le dos au groupe.
- Durant la séance, être attentif aux signes « de panique », « de malaise », de fatigue et de refroidissement possibles ainsi qu'aux élèves « casse-cou ».
- Interdire le retour d'un élève seul des vestiaires vers le bord du bassin.

3. Informations d'ordre pédagogique

L'intervenant doit utiliser les contenus de la séance préparée par l'enseignant en collaboration avec le MNS :

- Supprimer les explications techniques longues et fastidieuses.
- Rassurer, encourager calmement, dédramatiser (« c'est bien », « tu vas y arriver », « essaie encore une fois »...)
- Agir dans l'eau de manière exceptionnelle pour résoudre un problème. Si un élève est en difficulté dans l'eau, réagir calmement le plus rapidement possible (garder une frite à proximité, celle-ci lancée à l'élève peut parfois suffire) et/ou interpeler le MNS de surveillance.
- Réduire les files d'attente hors de l'eau.

Avant la séance, l'intervenant bénévole connaît la séquence, son objectif et les tâches qu'il doit encadrer, récupère le matériel utile à la séance, avant que les élèves soient dans l'eau et le range au terme de la séance.

Pendant la séance, l'intervenant bénévole suit les consignes données par l'enseignant et/ou le MNS. Le dispositif proposé doit permettre à l'élève: d'être actif, de développer son autonomie et son initiative, de s'évaluer (échec ou réussite). Les élèves doivent être en action un maximum de temps. Il veille à ce que tous aient entendu les consignes.

Après la séance, un bilan doit être transmis à l'enseignant. Ne pas hésiter à interroger les MNS sur la mise en œuvre, le contenu, ils sont des partenaires privilégiés.

Lorsqu'il apprend à nager, l'enfant doit :

- vaincre les appréhensions
- accepter de perdre ses appuis plantaires et manuels et construire un équilibre horizontal
- entrer en eau profonde
- s'immerger de plus en plus longtemps en maîtrisant progressivement sa respiration
- explorer la profondeur
- se déplacer sans aide de plus en plus efficacement
- coordonner « déplacement et respiration ».

Annexe n°3 : projet pédagogique de co-intervention

Liens pour accéder au projet pédagogique de co-intervention :

[Projet pédagogique de co-intervention version février 2020 piscine S.Buttet version doc](#)

[Projet pédagogique de co-intervention version février 2020 piscine S.Buttet version pdf](#)